

*Projet ferroviaire
Bordeaux-Espagne*

Débat public 2006

Document
technique

Août 2006

Etude environnementale de l'aire d'étude

Document n° 1



Ces études ont été réalisées en 2006 par



Document n° 1

Etude environnementale de l'aire d'étude

1 – Avant propos : rappel de l'historique et des étapes de réalisation du projet

2 – Un processus éprouvé : caractérisation du territoire et mise en évidence des enjeux majeurs

Annexe 1 : La collecte des données

Annexe 2 : Compléments méthodologiques

Document n° 2

Etude environnementale pour les scénarios de ligne nouvelle

1 – Introduction

2 – Option de passage Est

3 – Option de passage Ouest

4 – Partie commune entre les deux options de passage

5 – Variante de passage au Sud de Dax, de Pontonx-sur-l'Adour à Ustaritz

Document n° 3

Scénario de mise à 4 voies de la ligne existante

1 – Préambule

2 – Présentation du scénario d'aménagement de la ligne existante

3 – Evaluation des trafics voyageurs

4 – Capacité et exploitation de la ligne

5 – caractéristiques techniques des aménagements

6 – Analyse environnementale

7 – Evaluation des coûts d'investissement

8 – Bilan socio-économique

9 – Annexes

Document n° 4

Sortie Est de l'agglomération de Bordeaux

1 – Préambule

2 – Méthodologie d'étude

3 – Résultat des études de capacité / exploitation

4 – Définition des aménagements

5 – Analyse environnementale

Document n°5

Desserte de Pau – Lourdes et Tarbes

1 – Préambule

2 – Analyse de la capacité : exploitation

3 – Définition des aménagements

4 – Analyse environnementale

5 – Analyse des trafics voyageurs

6 – Bilan socio-économique

7 – Synthèse



Sommaire

Liste des acronymes	3
1. AVANT-PROPOS	5
1.1. Rappel de l'historique du projet	5
1.2. Les étapes de réalisation du projet	5
2. UN PROCESSUS EPROUVE	6
2.1. Caractérisation du territoire	6
2.1.1 Le milieu humain	6
2.1.2 Des milieux naturels remarquables	21
2.1.3 L'eau, un patrimoine abondant mais fragile	38
2.1.4 Le cadre de vie et le patrimoine	46
2.2. La mise en évidence des enjeux majeurs et la définition de la sensibilité des territoires traversés	54
2.2.1 L'approche retenue	54
2.2.2 La synthèse des sensibilités des territoires traversés	54
2.3. Un projet pertinent, en phase avec son territoire	58
2.3.1 L'insertion environnementale	58
2.3.2 Détail des impacts et mesures génériques	61
Annexes	75
Annexe 1 : La collecte des données	
Annexe 2 : Compléments méthodologiques	



Liste des acronymes

A*	Autoroute
AEP	Alimentation en Eau Potable
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
CEE	Communauté Economique Européenne
CNDP	Commission Nationale du Débat Public
DCE	Directive Cadre européenne sur l'Eau
DFCI	Défense des Forêts Contre l'Incendie
DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
IGP	Indication Géographique Protégée
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LGV	Ligne à Grande Vitesse
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
MLPC	ancienne Manufacture Landaise de Produits Chimiques, devenue en 1998 MLPC International.
NABE	Non Atteinte du Bon Etat des eaux
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNR	Parc Naturel Régional
PNRLG	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
PPRI	Plans de Prévention des Risques d'Inondation
RD*	Route Départementale
RFF	Réseau Ferré de France
RN*	Route Nationale
RNABE	Risque de Non Atteinte du Bon Etat des eaux
RTE	Réseau de Transport d'Electricité
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SEVESO	Site industriel classé SEVESO, voir nota ci-contre
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
TGV	Train à Grande Vitesse
UIC	Union Internationale des Chemins de fer

ZICO	Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

* numéro

Nota : SEVESO n'est pas un acronyme, mais le nom d'une ville italienne victime d'une catastrophe écologique. Un site SEVESO appartient à la catégorie des sites industriels à plus hauts risques au sens de la réglementation européenne transcrite en droit français.

Deux catégories de sites SEVESO sont identifiés, le seuil haut étant celui présentant le plus de risques.



1. AVANT-PROPOS

Le projet ferroviaire Bordeaux- Espagne est un **développement des liaisons ferroviaires** reliant Bordeaux à la frontière espagnole.

Réseau Ferré de France est le Maître d'Ouvrage du projet.

L'objet de ce dossier et des dossiers spécifiques qui lui sont liés est de présenter la méthodologie et les résultats des évaluations environnementales menées sur les différents scénarios de réalisation du projet en termes d'options de passage et d'aménagements.

Les éléments présentés entrent dans la préparation du dossier support du débat public par Réseau Ferré de France.

1.1. Rappel de l'historique du projet

L'axe nord-sud dénommé « Corridor Atlantique » constitue une artère importante pour le transport des marchandises et les déplacements de voyageurs. La croissance des déplacements tous modes est soutenue. Jusqu'alors, les échanges ferroviaires avec l'Espagne étaient bridés par l'hétérogénéité des écartements des voies de part et d'autre de la frontière.

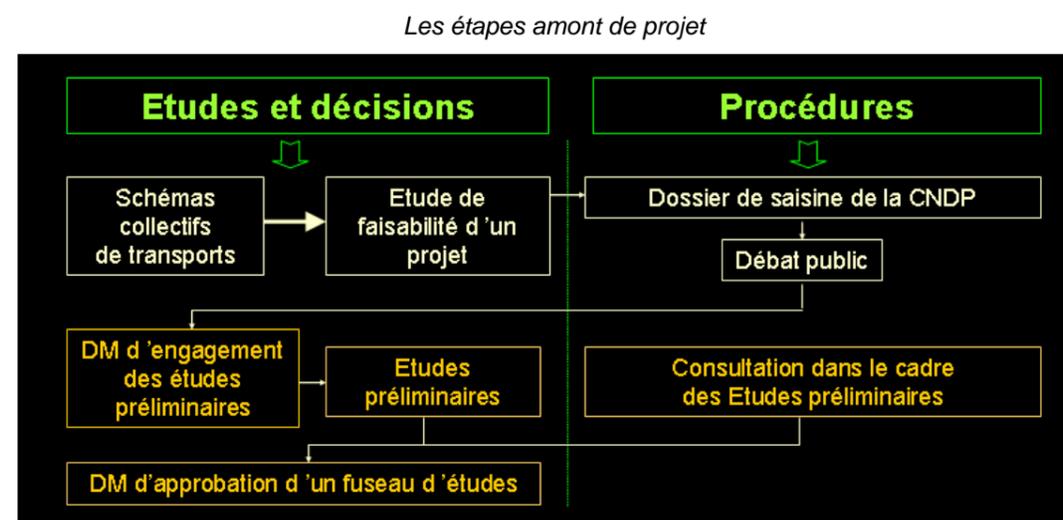
Cependant, la mise en service d'une ligne nouvelle à écartement européen UIC au pays basque espagnol (Y basque) et de la mise progressive à écartement UIC des grands axes espagnols devrait permettre d'augmenter fortement ces échanges dans les années à venir. De ce fait, Réseau Ferré de France a confié en 2003 à Egis Rail, une étude d'amélioration et de développement des services ferroviaires sur le Corridor Atlantique.

Cette étude, qui a duré 2 ans, a permis :

- d'établir un diagnostic de l'offre et de la capacité ferroviaire actuelles,
- de connaître le marché des déplacements à l'horizon 2020 et d'identifier les besoins en services ferroviaires,
- de proposer des scénarios de services et d'aménagements ferroviaires répondant aux besoins sur cet axe à l'horizon 2020.

1.2. Les étapes de réalisation du projet

Le schéma ci-dessous présente les étapes amont de la définition d'un grand projet :



(DM : Décision Ministérielle)

Les études de faisabilité du projet ont été réalisées entre 2004 et 2005.

La première étape à venir est la présentation du projet au débat public. Viendront ensuite les études préliminaires, selon la décision prise par le maître d'ouvrage.

Le débat public est inscrit dans le système juridique français en préalable à la réalisation de tout grand projet d'équipement ou d'infrastructure.

Il s'inscrit dans une volonté de prise en compte de l'environnement et de la concertation préalable dans l'élaboration de ces projets, en application du principe de démocratie de proximité.

Réseau Ferré de France a saisi en décembre 2005 la Commission Nationale du Débat Public sur le projet de liaison ferroviaire Bordeaux- Espagne. La C.N.D.P. a décidé, le 4 janvier 2006, d'organiser un débat public, et a nommé une commission particulière du débat public.

2. UN PROCESSUS EPROUVE

Un projet –notamment ferroviaire- se caractérise par un ensemble de fonctions lui permettant de jouer le rôle socio-économique qui lui est assigné, ainsi que par le territoire qu'il traverse.

La première partie du présent chapitre s'attachera ainsi dans un premier temps à identifier les grandes caractéristiques de ce territoire.

Sa seconde partie introduira la méthodologie générale employée pour les études, qui sera déclinée tout au long des dossiers et analyses environnementales produites sur le projet en prévision du débat public. Elle présentera la synthèse des sensibilités environnementales cumulées de l'aire d'étude du projet.

Le troisième grand volet de ce chapitre traitera des bases ayant prévalu aux choix initiaux des grandes options de passage. Il est essentiel pour comprendre le choix de l'aire d'étude retenue à ce stade du projet.

Les conditions génériques d'une insertion environnementale réussie d'un projet ferroviaire seront enfin rappelées.

2.1. Caractérisation du territoire

La région Aquitaine et ses cinq départements (Gironde, Landes, Dordogne, Lot-et-Garonne et Pyrénées Atlantiques) couvre 8% du territoire français.

Ses deux grandes limites naturelles sont l'océan Atlantique à l'ouest et la chaîne des Pyrénées au sud. Son espace central est dominé par les étendues planes et boisées du bassin aquitain.

L'aire d'étude s'étend plus précisément sur trois départements de la région Aquitaine : la Gironde, les Landes et les Pyrénées Atlantiques. Elle est limitée au nord par l'agglomération bordelaise et la vallée de la Garonne, et au sud par la frontière espagnole.

Sa limite correspond à l'est à une ligne Bazas / Roquefort / Mont-de-Marsan / Peyrehorade.

Nota : les enjeux environnementaux identifiés lors des phases antérieures d'étude ont permis de déterminer les couloirs de passage du projet ferroviaire Bordeaux- Espagne. L'étude complémentaire objet du présent rapport a été réalisée plus précisément à l'intérieur de ces couloirs.

Le lecteur se reportera au paragraphe 2.3 - Un projet pertinent en phase avec son territoire, pour « l'historique » de cette aire d'étude.

2.1.1 Le milieu humain

- Le peuplement, concentré dans les pôles urbains et sur le littoral

L'Aquitaine compte 3 millions d'habitants principalement répartis dans six pôles urbains :

- Bordeaux-Libourne-Arcachon, avec plus de 900.000 habitants,
- Bayonne-Anglet-Biarritz, en lien avec le pays basque espagnol, avec 110.000 habitants environ,
- Pau, ouvert sur Toulouse et la région voisine Midi-Pyrénées, dont la communauté d'agglomération Pau Pyrénées compte environ 150.000 habitants,
- enfin, Agen, Périgueux, Mont-de-Marsan et Bergerac en tant que pôles secondaires regroupant entre 35.000 et 65.000 habitants environ.

Le reste du territoire supporte une faible densité de peuplement, 70 % des aquitains vivant en ville.

Les tendances fortes actuelles sont la métropolisation – l'attrait des villes persiste – et la littoralisation – la conjugaison des charmes de l'océan et de la vie urbaine génère un flux migratoire positif vers le littoral, Arcachon et Dax enregistrant les plus fortes croissances de population.

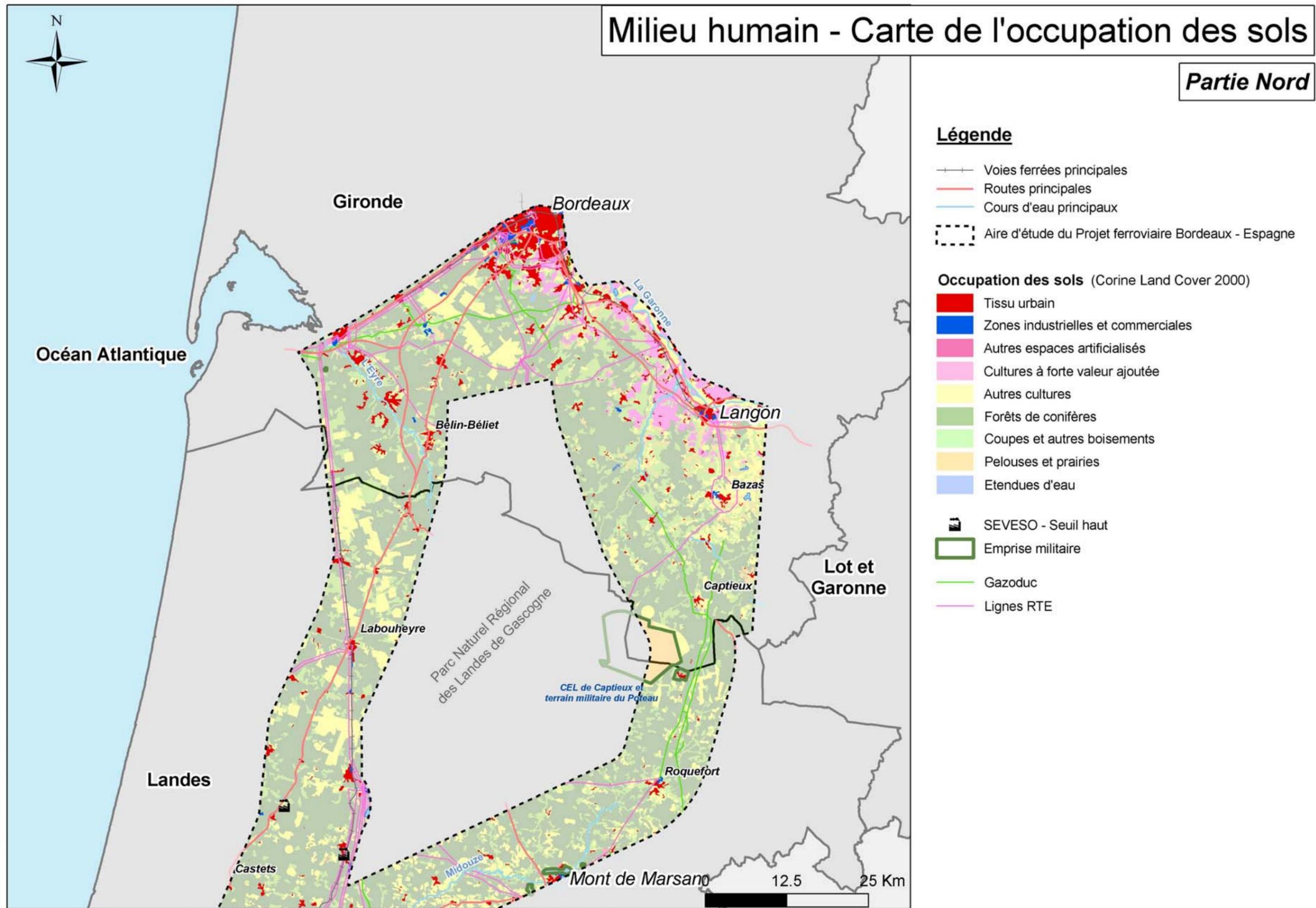
- L'urbanisation

L'agglomération bordelaise constitue un large pôle d'habitat, d'abord dense (plus de 40 habitants à l'hectare à Bordeaux ou Talence, par exemple) puis plus diffus en s'éloignant de la périphérie proche de Bordeaux (une quinzaine d'habitants à l'hectare à Pessac ou Gradignan, par exemple). Au-delà, la population se distribue en villes secondaires ou villages sur les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques.

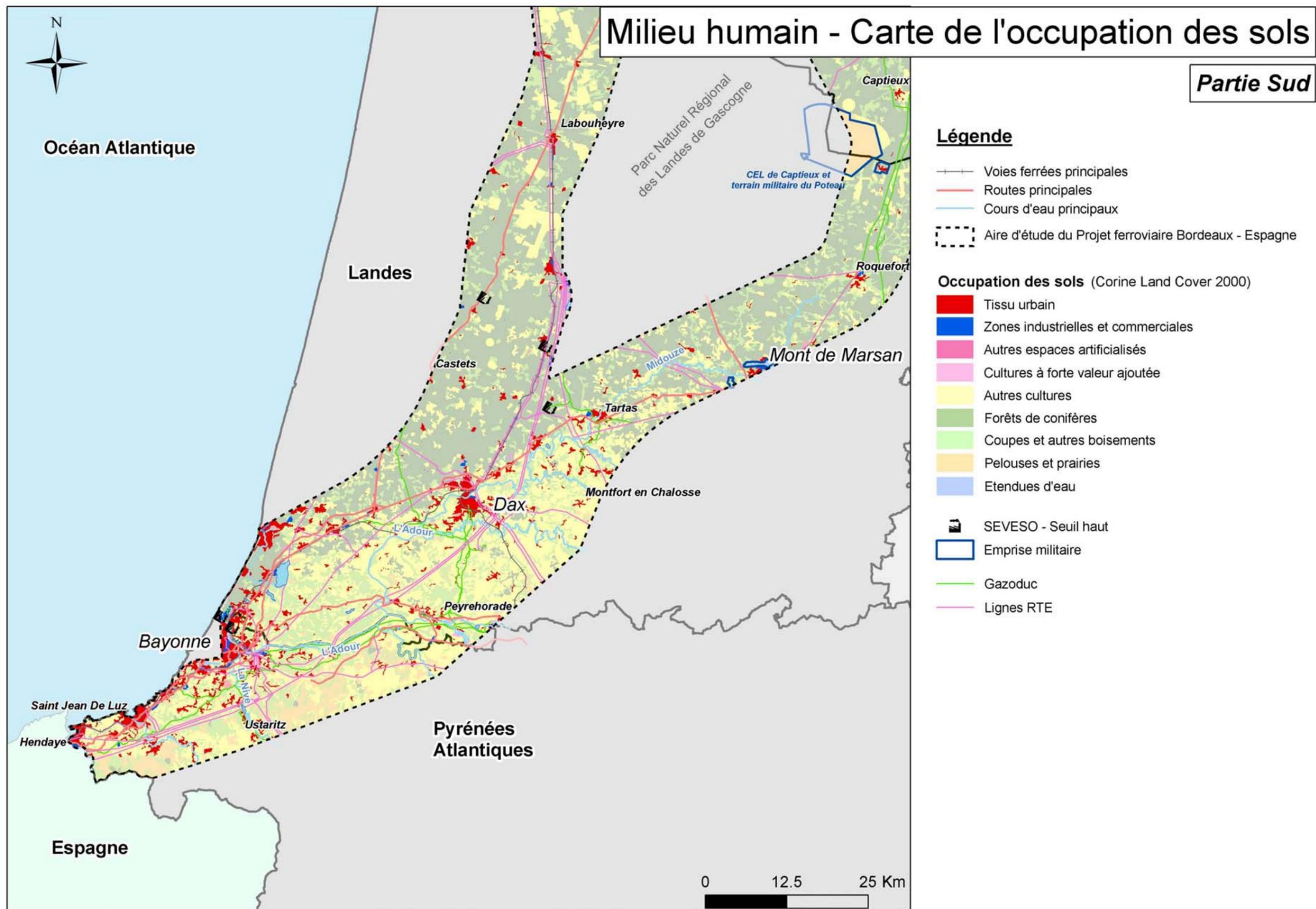
Dans le département de la Gironde, la trame d'habitat reste relativement dense jusqu'à Cestas en quittant Bordeaux vers le sud-ouest. Côté est, l'aire d'étude est ponctuée de villes de taille moyenne et villages se concentrant le long de la vallée de la Garonne et le long des A62/RN113, Langon –plus de 6.000 habitants- étant l'agglomération la plus importante en limite de l'aire d'étude. Les coteaux de rive droite de la Garonne accueillent également un habitat important distribué en villages ou bourgs sur les collines, Quinsac, Cambes, Bayreth, Langoiran....

Le pourtour du bassin d'Arcachon – hors aire d'étude- accueille également un habitat dense, dont l'occupation est moins importante hors période estivale.

Le département des Landes présente un habitat diffus de villages et de bourgs distribués dans la trame forestière et agricole. Les deux seules agglomérations d'importance sont Mont-de-Marsan, chef-lieu de département comptant environ 50.000 habitants, et Dax, de peuplement équivalent. Le littoral, particulièrement le sud-ouest du département, présente néanmoins des pôles secondaires de peuplement à dominante touristique comme Biscarosse, Mimizan ou Capbreton.







Dans le département des Pyrénées Atlantiques, l'urbanisation est située sur le littoral et forme des zones bâties quasi continues de Bayonne jusqu'à Hendaye. Sur le reste du territoire départemental, ailleurs, on rencontre peu de zones densément bâties.

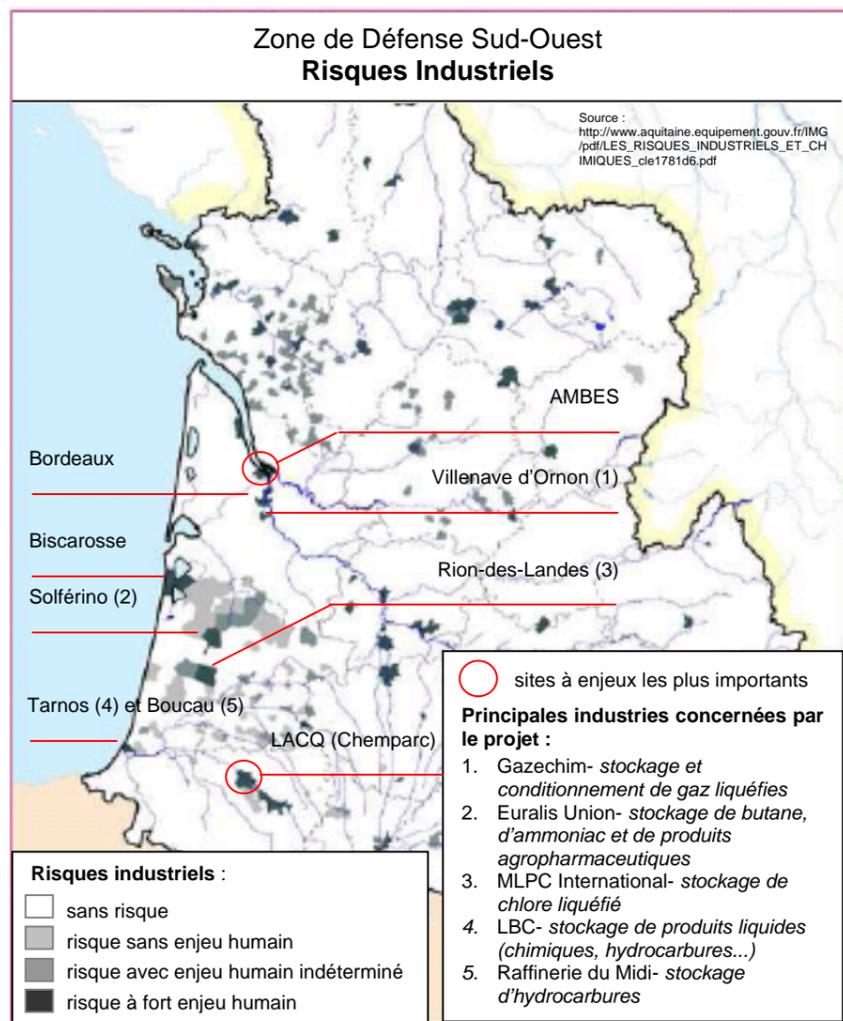
A l'approche de Bayonne/Anglet/Biarritz et Saint-Jean-de-Luz/Hendaye, l'habitat et les secteurs d'activités se densifient entre le littoral et l'autoroute A63.

Les communes littorales sont toutes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme et inscrivent leurs avenir dans la cadre de Schémas de Cohérence Territoriale couvrant la côte depuis Saint-Julien-en-Born jusqu'à la frontière.

➤ Les servitudes

Les principales servitudes à l'échelle de l'aire d'étude concernent :

- les aéroports de Bordeaux-Mérignac et Léognan-Saucats dans l'agglomération bordelaise, de Mont-de-Marsan et Rion-des-Landes dans les Landes, et de Biarritz-Bayonne-Anglet au sud-ouest,
- les couloirs d'insertion des grandes infrastructures équipant le territoire, notamment :
 - le réseau routier dont l'A62, la voie ferrée Bordeaux-Toulouse, le réseau des conduites maîtresses d'alimentation en eau potable de la Communauté Urbaine de Bordeaux,
 - le réseau routier dont l'A63 et la RN 10, la voie ferrée Bordeaux-Hendaye, le réseau de transport d'électricité de RTE entre Bordeaux et l'Espagne,
 - le réseau routier dont l'A64 et les gazoducs de Total Infrastructures Gaz France le long de la vallée de l'Adour puis des Gaves Réunis,
 - le réseau routier et les gazoducs entre Captieux et Roquefort,



- les activités industrielles à risques (carte ci-contre), associées à des périmètres de risques technologiques, se situent dans l'agglomération bordelaise, le long de la vallée de la Garonne, dans les Landes et dans la zone industrielle du port de Bayonne. Les sites de Chemparc à Lacq et d'Ambès, pôles industriels concentrant les risques les plus importants, ne sont pas concernés par le projet,

- et les emprises militaires du camp militaire de Captieux et du champ de tir de Tarnos.

➤ Une économie en mutation

La richesse et la diversité du tissu économique aquitain actuel sont le fruit de deux séries de facteurs complémentaires :

- l'innovation constante et l'amélioration de la qualité des filières traditionnelles majeures que sont les productions agricoles – les vins de Bordeaux notamment - , l'exploitation de la forêt, le tourisme ; le développement des filières aval – agroalimentaire, bois-papier - a permis la création de valeur ajoutée locale,
- et la diversification dans des secteurs nouveaux par une politique active d'accueil d'investisseurs français ou internationaux, avec création d'emplois à la clef ; la recherche et l'innovation sont mises en avant, avec l'aérospatiale et l'aéronautique (17.000 emplois en Gironde, surtout à Bordeaux), l'électronique médicale, les biotechnologies, les composites, la chimie, le bois et les hydrocarbures (gisements de Lacq et Parentis-en-Born).

Les emplois par secteur économique en Aquitaine	
Agriculture, sylviculture, pêche	90 300
Industrie	165 000
dont	
agro-alimentaire	27 000
bois-papier	16 000
Construction	72 000
Tertiaire	779 000

Source : INSEE TEA 2000-2001

L'Aquitaine est la première région agricole française, avec des secteurs sylvicoles et agroalimentaires également importants (un emploi sur quatre pour ces trois secteurs). Elle est la première région de France en termes d'actifs agricoles.

Le tourisme enfin est bien développé (5ème rang national), de par les attraits de l'océan et de la montagne réunis, ainsi que grâce au riche patrimoine archéologique, historique et culturel.



Images de modernité et de tradition

A gauche, le Laser Mégajoule, équipement de recherche du futur Parc Scientifique et Technique Laseris (commune du Barp) ; à droite, vignoble du Sauternais (arrière-plan, château de Bommes)

➤ Les pays, unités territoriales de développement local

La notion de pays s'applique à un territoire intra-départemental, "caractérisé par une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale". Cette nouvelle forme d'organisation territoriale, le regroupement des communes en pays, a été instituée par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999.

Le Contrat de Pays est un outil d'aménagement du territoire, engageant le pays, la région et l'Etat sur la mise en œuvre d'opérations structurantes pour le développement local. Les départements y contribuent.

L'aire d'étude du projet ferroviaire Bordeaux- Espagne concerne neuf pays (voir cartographie en fin de paragraphe). Leur distribution et les principales caractéristiques par départements sont les suivantes :

Département de la Gironde

Le département de la Gironde est divisé en 8 pays, dont quatre concernés directement par le projet¹:

- le Pays Bassin d'Arcachon et Val de Leyre,
- le Pays des Graves et des Landes de Cernès,
- le Pays Langonnais.
- le Pays des Landes de Gascogne (à cheval sur les départements de la Gironde et des Landes) – présenté au paragraphe « Département des Landes »,

Pays Bassin d'Arcachon et Val de Leyre

17 communes, plus de 110.000 habitants

Ce pays est caractérisé par des sites touristiques renommés et un environnement exceptionnel et préservé : dune du Pilat, plages océanes, parc ornithologique, domaine de Certes, prés salés, delta de la Leyre...

Les paysages se répartissent entre des sites côtiers, l'urbanisation largement destinée au secteur touristique et la forêt.

Le tourisme est l'activité économique majeure. L'ostréiculture apporte également des ressources non négligeables.

Pays des Graves et des Landes de Cernès

24 communes, 69.000 habitants

Ce territoire offre une transition entre la zone périurbaine de l'agglomération bordelaise au nord, et une zone rurale au sud, composé de vignes (Pessac-Léognan et Graves proprement-dit) et de forêt.

Les vins de Bordeaux représentent le pilier de la production agricole.

L'activité économique bénéficie de la proximité de Bordeaux et du couloir de passage de la vallée de la Garonne (voie de chemin de fer, autoroute A62) : le pays a su attirer des entreprises industrielles et artisanales, et compte consolider à l'avenir cet atout.

Pays Langonnais

Ce pays est en cours d'émergence.

Il regroupe autour de Langon un paysage de vignobles distribués de part et d'autre de la Garonne (Graves et Sauternes au sud) et de ses terrasses alluviales.

Il bénéficie d'une situation comparable au précédent, avec de surcroît l'attrait de Langon comme pôle secondaire offrant des services de proximité.

S'ajoute à cette liste des pays la Communauté Urbaine de Bordeaux, qui compte 27 communes et 660.000 habitants. Elle est le pôle de peuplement et le centre économique majeur de l'aire d'étude. Elle s'est dotée d'outils de développement et de planification à l'échelle d'une métropole et de ses enjeux (urbanisation et cadre de vie, aménagements, développement durable, économie...) par le biais du Plan Local d'Urbanisme, du Programme Local de l'Habitat, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le recentrage du bâti résidentiel, la mise en cohérence des sites d'habitat et de travail avec les réseaux de transports, l'offre économique aux investisseurs, l'amélioration du cadre de vie par la création d'espaces verts figurent parmi les axes d'intervention et de développement.

Département des Landes

Le département des Landes est divisé en 4 pays, à large dominante forestière :

Pays Landes de Gascogne (départements des Landes et de la Gironde)

111 communes, 55.000 habitants

Le Pays Landes de Gascogne représente la plus grande superficie de massif forestier aquitain. C'est un pays forestier, qui a su s'ouvrir à l'agriculture et développer ses filières économiques traditionnelles, l'élevage, les produits agricoles de qualité et/ou de niche, la transformation du bois, le tourisme.

Le peuplement est faible sur cette zone, dispersé en petits villages et bourgs.

Trois unités peuvent être distinguées :

- la Haute Lande, vaste plateau sableux à faible relief, est occupée à 80 % par la forêt de production de pins maritimes ouverte au droit de clairières agricoles,
- le Bazadais avec une mosaïque de prairies et de cultures ; il offre une transition au sud avec un paysage de clairières distribuées dans la forêt de pins maritimes,
- et le Bas-Armagnac, essentiellement occupé par le vignoble.

¹ Le pays « Cœur entre Deux Mers » au nord de la Garonne n'est concerné qu'à la marge.

Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne - plus de 300 000 ha - s'inscrit depuis 1970 sur les pays Landes de Gascogne (Landes), Graves et Landes de Cernès et Arcachon (Gironde). Les 40 communes signataires de la charte du parc s'engagent à la mise en œuvre d'un projet commun de préservation et de mise en valeur touristique des patrimoines naturel, paysager et culturel.

Pays Landes Nature Côte d'Argent

23 communes, 39.000 habitants

Ce territoire entre océan et forêt affiche une vocation touristique forte, avec des stations balnéaires telles que Biscarrosse ou Mimizan distribuées le long des 70 km de côtes. Le taux de peuplement reste globalement faible, avec un fort différentiel de peuplement entre la période estivale et le reste de l'année.

On distingue de la côte vers l'intérieur :

- l'Océan Atlantique et le cordon dunaire,
- la forêt de protection,
- et la forêt de production, émaillée d'îlots de cultures spécialisées.

85% de sa surface sont couverts par la forêt, et l'industrie de la transformation du bois représente le pilier économique de ce pays.

Pays Adour Landes Océanes

75 communes, environ 130.000 habitants

L'eau est une composante essentielle de ce pays, avec l'océan, l'Adour et un chevelu hydrographique dense aux zones humides associées remarquables (Barthes de l'Adour, Marais d'Orx, ...).

Le territoire est contrasté, avec la forêt de pins maritimes dominante au Nord-Ouest, les dunes littorales et les stations balnéaires sur la côte, et un paysage vallonné de zones agricoles et de coteaux très cultivés au sud-est à dominante bocagère.

Les Communautés de Communes Marenne Adour Côte Sud d'une part et du canton de Castets d'autre part, ont initié leurs Schémas de Cohérence Territoriale, contigus avec celui de Dax à l'intérieur des terres.

Dax et sa périphérie, Saint-Paul-les-Dax notamment, regroupent près de 50.000 habitants dans la Communauté de Communes du « Grand Dax ». Elle a initié un Schéma de Cohérence Territoriale, le SCOT de Dax.

Pays Adour Chalosse Tursan

141 communes, environ 75 000 habitants

Ce pays correspond à deux régions naturelles distinctes, la Chalosse et le Tursan. Il marque la transition entre le plateau forestier landais au Nord, et le piémont pyrénéen au sud, secteur de vallées, coteaux et plateaux.

Ce territoire est à vocation largement agricole, avec la production de maïs et l'élevage de volailles sous label.

Le peuplement est distribué dans une maille assez dense de villages et de bourgs.

Le Contrat d'Agglomération du Marsan regroupe 18 communes et 50.000 habitants environ autour de Mont-de-Marsan, le centre d'activités de la communauté (agro-alimentaire, bois). L'autoroute A65 permettra d'améliorer la desserte et les échanges, donc l'attractivité du périmètre. L'agglomération dispose d'un Schéma de Cohérence Territoriale.

Département des Pyrénées-Atlantiques

L'unité géographique et culturelle basque est la seule à être concernée par l'aire d'étude pour le département des Pyrénées-Atlantiques. Elle est organisée en un pays du même nom et comprend la communauté d'agglomération de Bayonne–Anglet–Biarritz.

Pays Basque

158 communes, plus de 260.000 habitants

Le Pays Basque possède une tradition longue de communauté linguistique et culturelle. Les activités y sont diversifiées, le secteur tertiaire domine avec le tourisme notamment (la côte et la montagne en arrière-pays offre un potentiel important d'accueil, de circuits et d'activités).

Deux zones sont concernées par l'aire d'étude du projet ferroviaire Bordeaux- Espagne, la zone littorale – concentrant les deux-tiers de la population basque - et l'ouest de la zone intermédiaire. Le Pays Basque connaît une dynamique démographique forte, due à un solde migratoire important. Les situations sont néanmoins contrastées, la côte regroupant population, activités et transit, quand l'intérieur rural est soumis à une déprise des terres.

La communauté d'agglomération de Bayonne–Anglet–Biarritz regroupe 3 communes et 110.000 habitants environ. Ses objectifs sont de réduire l'attraction excessive de la côte, l'extension uniformisante du péri-urbain, la fracture côte/ intérieur, les déséquilibres sociaux et démographiques du territoire ainsi que leurs conséquences économiques.

La communauté étend son action aux communes du pays basque par le biais d'un Schéma de Cohérence Territoriale regroupant 21 communes. Le dynamisme du pays basque et du sud des Landes se traduit également par la mise sur pied d'un second Schéma de Cohérence Territoriale, du Sud Pays basque, autour de Sain-Jean-de-Luz.

Principales sources consultées : <http://2020.aquitaine.fr>, <http://www.land.es.chambagri.fr>, <http://www.cg33.fr>, <http://www.cg33.fr>, <http://www.lurraldea.net>, <http://www.agglo-bab.com>

Carte des Pays - Organisation territoriale

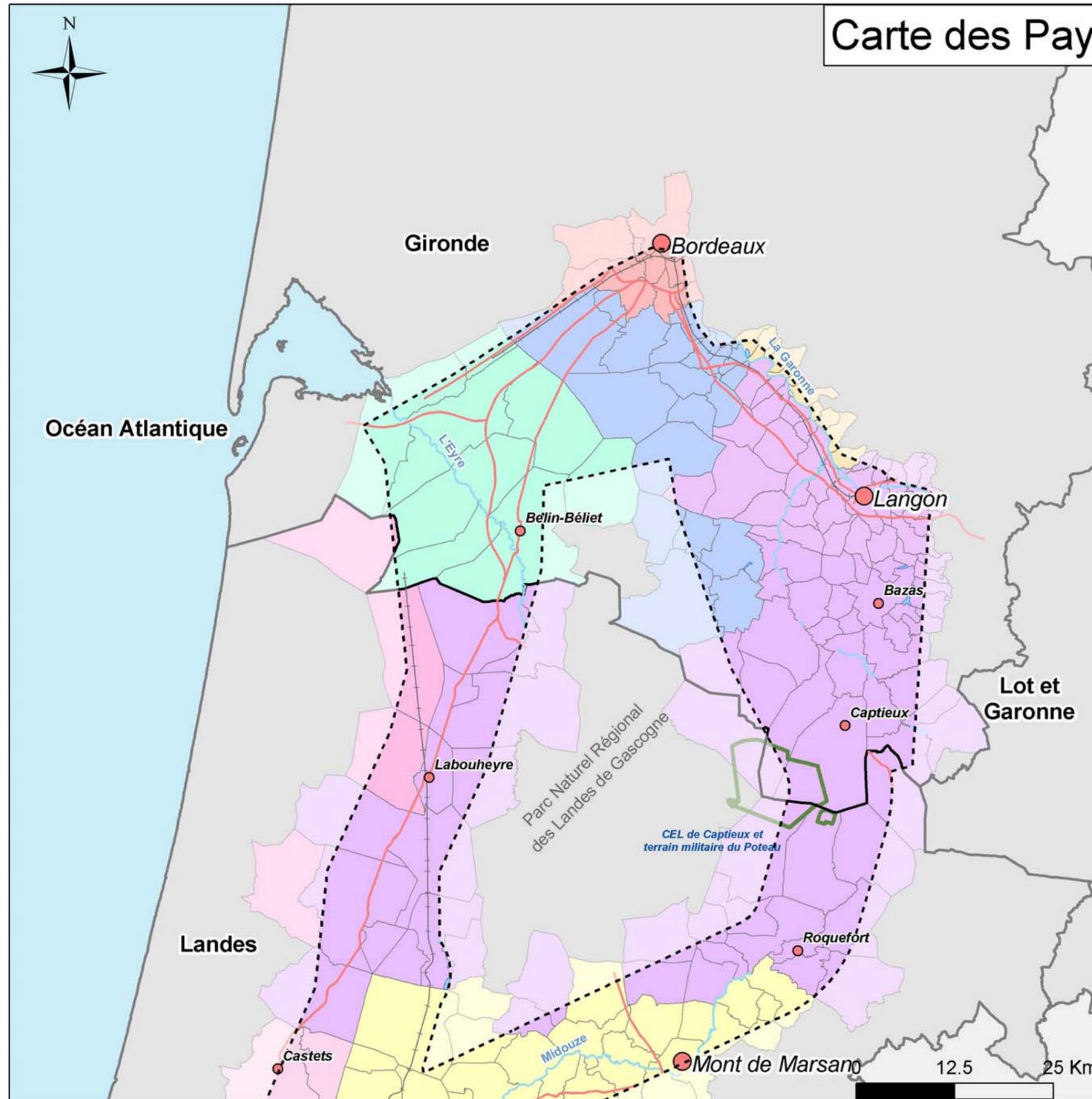
Partie Nord

Légende

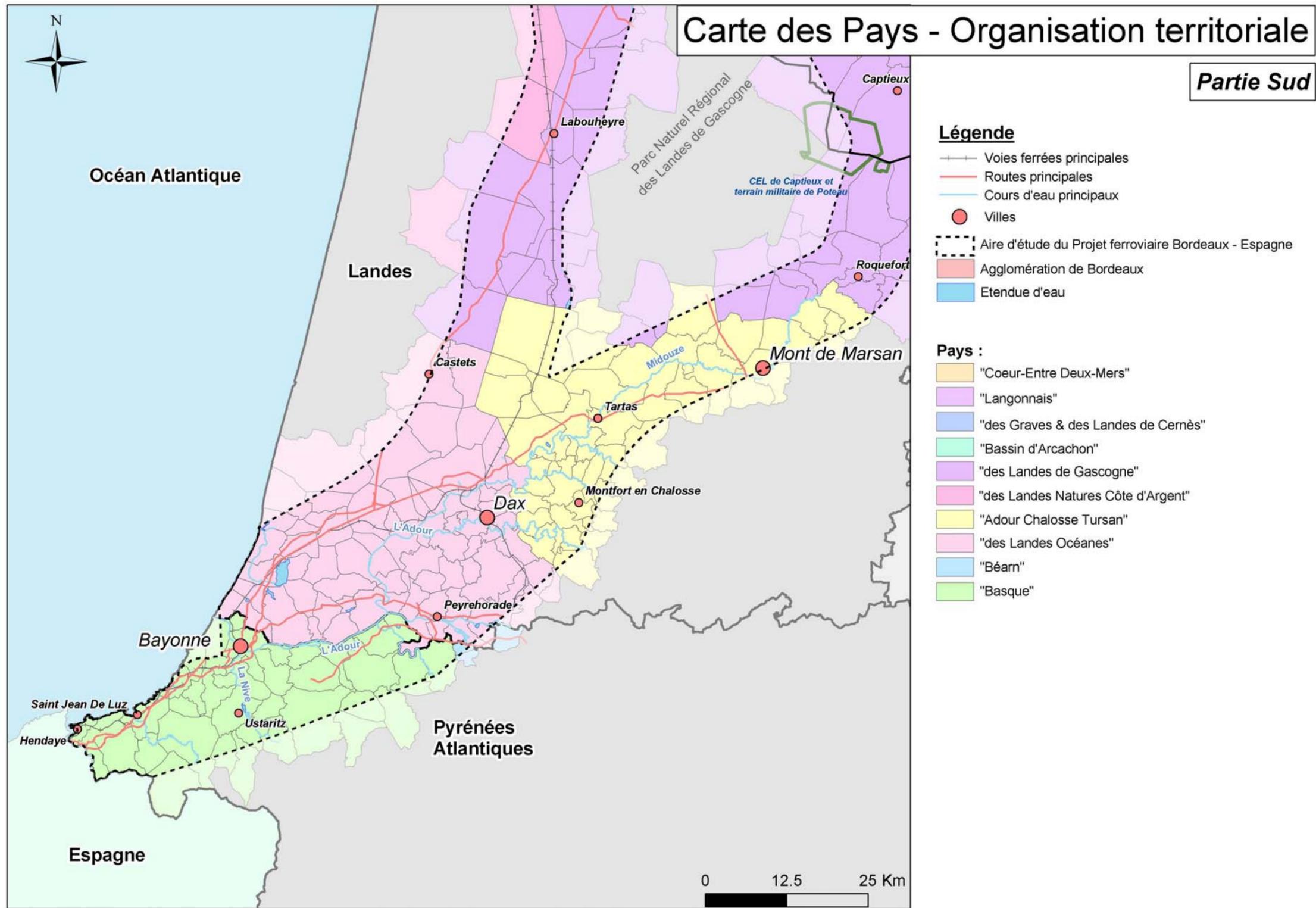
-  Voies ferrées principales
-  Routes principales
-  Cours d'eau principaux
-  Villes
-  Aire d'étude du Projet ferroviaire Bordeaux - Espagne
-  Agglomération de Bordeaux
-  Etendue d'eau

Pays :

-  "Coeur-Entre Deux-Mers"
-  "Langonnais"
-  "des Graves & des Landes de Cernès"
-  "Bassin d'Arcachon"
-  "des Landes de Gascogne"
-  "des Landes Natures Côte d'Argent"
-  "Adour Chalosse Tursan"
-  "des Landes Océanes"
-  "Béarn"
-  "Basque"







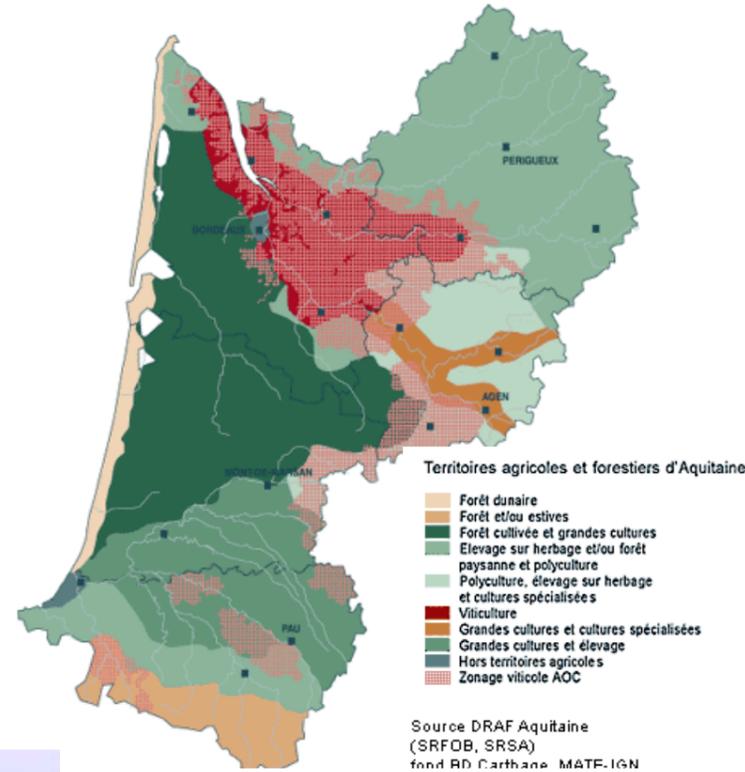
➤ L'agriculture et la sylviculture, des pans majeurs de l'économie régionale

Le secteur agricole est très dynamique en Aquitaine. Il s'appuie sur la diversité physique et historique des territoires.

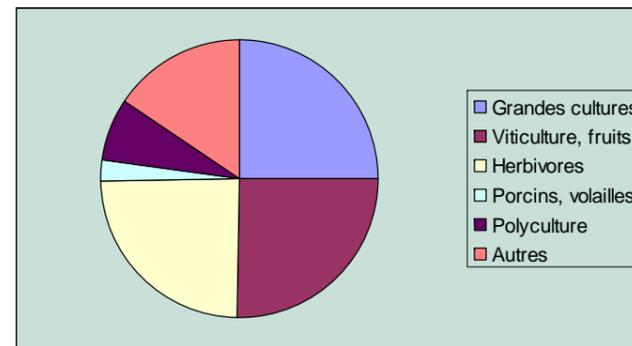
Le **poids de l'agriculture** est supérieur à la moyenne nationale, avec 6,3 % du PIB régional pour l'Aquitaine, et plus de 10% de la valeur ajoutée agricole brute nationale.

L'ensemble des produits de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture, ainsi que les productions agroalimentaires associées, représentent les deux-tiers des exportations aquitaines, et la place au premier rang national.

Le bassin comprend 1/5 de la Surface Agricole Utile nationale. Plus de 50% de sa superficie est couverte par des terres agricoles.



Le maïs : les plus grandes superficies agricoles



Répartition des OTEX en Aquitaine en 2003 (orientations technico-économiques des exploitations, en pourcentage du nombre d'exploitations concernées) (source : AGRESTE enquête structure 2003)

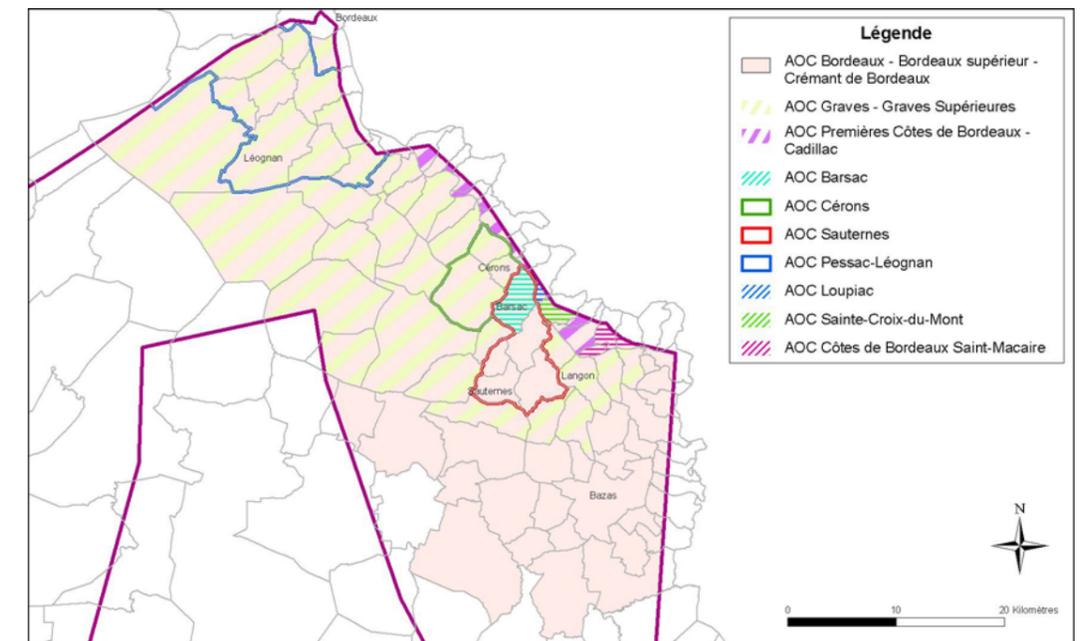
Les agriculteurs régionaux ont acté la nécessaire transition à la **production de qualité**, en proposant une production sous label se démarquant de leur concurrence : vins, fruits et légumes, maïs, volailles, palmipèdes et produits des élevages bovin, porcin et ovin... Près de 40% des exploitations produisent avec un signe d'identification, contre 27% au niveau national.

Cela se traduit notamment par le grand nombre de productions bénéficiant de signes officiels de qualité, tels que l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), l'Indication Géographique Protégée (IGP), l'Appellation d'Origine Protégée (AOP), le Label Rouge...

Les grandes appellations viticoles en Aquitaine sont le Médoc, le Saint-Emilion, le Bergerac, le Marmandais, l'Armagnac, le Madiran, le Tursan, l'Irouléguay... Les Graves et le Sauternais (Gironde, sud de la Garonne) sont largement représentés dans l'aire d'étude.

La Gironde supporte le premier grand vignoble du monde avec ses 57 appellations d'origine contrôlée couvrant 116.000 hectares et 500 communes. Le vignoble girondin génère plus du tiers de la valeur des exportations agricoles régionales.

Toute la partie nord de l'aire d'étude du projet ferroviaire Bordeaux- Espagne – parallèlement à la vallée de la Garonne – voit ses communes bénéficier de classements AOC (« Bordeaux », « Bordeaux Supérieur » et « Crémant de Bordeaux »), ainsi que l'illustre le schéma suivant :



La distribution des Appellations d'Origine Contrôlée viticoles au nord de l'aire d'étude

A noter que les vignobles AOC occupent la totalité de la rive droite de la Garonne.

Quelques exemples de produits non viticoles labellisés couvrant de larges parties des terroirs aquitains, voire toute l'aire d'étude, peuvent être cités à l'échelle globale de l'aire d'étude (elles ne seront pas détaillées ultérieurement) :

- l'IGP « Canard à foie gras du Sud-Ouest »,
- les IGP « Volailles de Gascogne », pour les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, « Volailles du Béarn », pour le sud des Landes et les Pyrénées-Atlantiques et « Volailles des Landes » pour les Landes et une partie des communes de Gironde,
- l'IGP « Agneau de Pauillac » couvrant toutes les communes girondines,
- l'AOC du fromage de brebis « Ossau-Iraty », et l'IGP « Tomme des Pyrénées », pour les Pyrénées-Atlantiques,
- l'IGP « Asperge des sables des Landes de Gascogne », pour les Landes et une partie des communes de Gironde. Les Landes sont le premier producteur national d'asperges, avec 5.000 tonnes de production annuelle et près de 1.700 ha en production.



Parcelle d'asperge des Landes

(source : Chambre d'Agriculture des Landes)

Ces productions agricoles alimentent une filière agroalimentaire répartie sur l'ensemble du territoire et elle-même génératrice d'une valeur ajoutée importante, grâce à des produits de renom comme le Roquefort, le foie gras...

D'autres labels de qualité intéressent l'aire d'étude, comme le Label Rouge pour les volailles des Landes élevées en plein air (2ème rang national pour l'élevage, 16% de la production française) ou le label « Kiwis de l'Adour » dans la région de Peyrehorade (production annuelle de près de 20.000 tonnes).

Le recensement agricole national effectué en 2000 livre pour les trois départements concernés de l'aire d'étude les informations suivantes quant aux **évolutions du secteur agricole** :

- en Gironde, l'accroissement de la taille des exploitations et la professionnalisation sont de règle, qu'il s'agisse des viticulteurs, des producteurs spécialisés ou des éleveurs. Une déprise agricole s'observe au sud du département, sur le plateau landais, liée à la diminution de l'élevage,
- dans les Landes, la concentration des terres est également de mise. Les grandes cultures (le maïs principalement, avec 70% de la Surface Agricole Utile du département)

et la polyculture associée à l'élevage en forte augmentation de poulets de chair et de canards gras couvrent 83% des productions agricoles,

- dans les Pyrénées-Atlantiques, la production familiale de qualité, avec des surfaces inférieures à la moyenne nationale, reste la règle. La mise en valeur de la montagne (croissance de la filière ovin-lait) se poursuit, ainsi que l'accroissement des productions spécialisées, offrant des débouchés de plus forte valeur ; la **loi montagne** s'applique à ces territoires dont elle préserve la vocation et le patrimoine, tout en assurant un développement économique durable.

La polyculture est en baisse dans les trois départements au détriment de la spécialisation des exploitations et de la hausse des productivités, particulièrement marquée dans les Landes.

L'agriculture est également un outil au service de l'aménagement du territoire, avec la mise en valeur et le respect des terroirs : agriculteurs et sylviculteurs sont à l'origine des paysages régionaux et en assurent l'entretien. Ils participent au maintien d'un tissu rural vivant avec la création d'emplois directs et indirects (petits commerces, écoles...) en zone rurale.

Grâce à sa façade océanique, l'Aquitaine compte deux bassins ostréicoles phares, Marennes Oléron (hors aire d'étude) et Arcachon, témoignant d'une **mise en valeur exemplaire du littoral**.

Les deux sites à eux seuls génèrent près de 7.000 emplois et la première production européenne d'huîtres.

L'Aquitaine est également la première région piscicole de France à égalité avec la Bretagne (un tiers de la production nationale), avec les sites de Marennes et de Bayonne.

La pêche océanique régionale participe pour 8% environ du total des pêches nationales, avec une part importante consacrée au thon.

Principales sources consultées : <http://www.aquitainagri.fr>, documents de la DCE, <http://www.cg33.fr>, <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>, <http://www.qualite-landes.com>

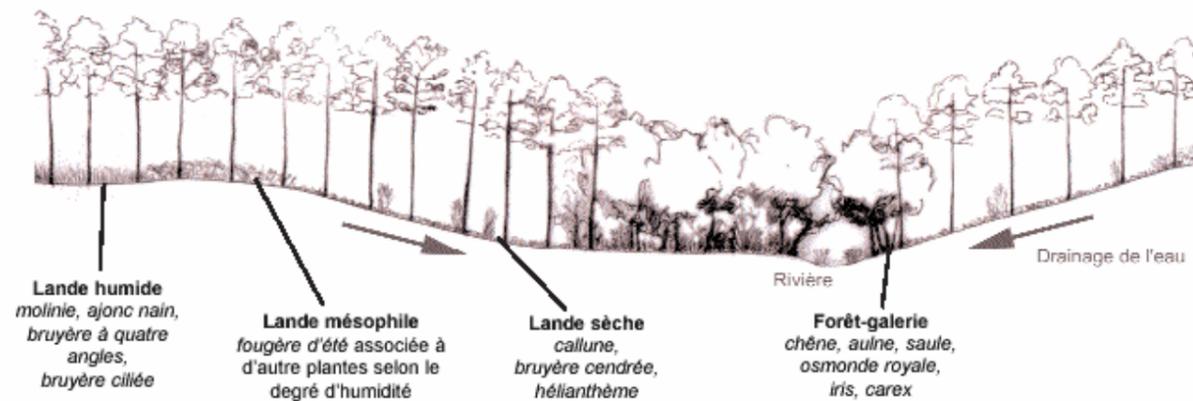
➤ Le premier massif forestier de France

Le plateau landais est largement occupé par la forêt de pin maritime. La mise en valeur sylvicole des landes depuis le XVIIIème siècle a transformé complètement l'économie de la région.

Les autres parties du territoire concernées par l'aire d'étude sont à vocation agricole dominante, avec de petits massifs morcelés d'essences en mélange.

Le massif forestier landais –vaste plage vert sombre de la carte des territoires cultivés figurée sur la carte de la page 16- offrait avant sa mise en valeur un paysage de landes peu fertiles et marécageuses dû à la platitude du relief, à l'omniprésence du sable et à la pauvreté des sols, ainsi qu'aux mauvaises conditions d'écoulement des eaux.

Aujourd'hui encore, la nature des sols conditionne l'exploitation forestière. La lande humide est moins productive et nécessite des travaux de drainage pour permettre la culture du pin et l'accès aux parcelles. Le réseau de crastes, fossés entretenus et peu profonds d'écrêtement des eaux de la nappe proche de la surface ou en surface en hiver, est caractéristique du massif.



Vue en coupe de la distribution des types forestiers sur le plateau landais

La forêt des landes de Gascogne occupe près d'un million d'hectares sur les départements des Landes et de la Gironde, essentiellement sous propriété et gestion privées. La filière dans son ensemble est organisée à l'échelle régionale, avec une forte représentation professionnelle

Le massif est un **modèle de sylviculture intensive**, premier massif forestier national, exemplaire par son extension, sa productivité et son aménagement :

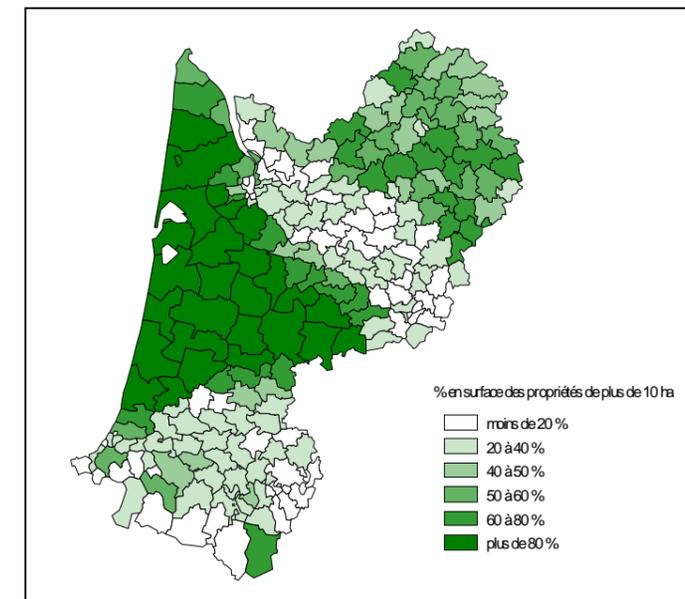
- son mode d'exploitation fait apparaître un taux de prélèvement de l'accroissement forestier annuel de 90%, contre 50 à 60% ailleurs en France,
- le massif bénéficie d'un suivi scientifique constant visant à maintenir la qualité des sols, des eaux et du peuplement ; des recherches poussées sont ainsi menées depuis de nombreuses années sur les cycles des éléments nutritifs, les risques d'incendie, les

conséquences des pluies acides, les effets environnementaux de l'exploitation, plus récemment les changements climatiques,

- enfin, plus de 400.000 ha de forêts aquitaines sont certifiées sous label PEFC (Programme européen des forêts certifiées), témoignant du dynamisme et de la réactivité de la profession face aux enjeux environnementaux.

L'**homogénéité du massif boisé landais** est remarquable à l'échelle de l'aire d'étude. On note cependant quelques différences :

- la trame du parcellaire présente ainsi une mosaïque de grandes exploitations - entre une centaine et plusieurs centaines d'hectares - et de petites exploitations couvrant des surfaces moindres. Le nombre de petites exploitations est proportionnellement plus important dans la zone de Villandrault- Bernos-Beaulac au nord-est de la zone d'étude :



La taille des propriétés forestières en Aquitaine (source CRPF)

- la productivité varie : tout le sud du massif (de Morcenx à l'ouest à Roquefort à l'est) présente une très bonne productivité, en partie grâce à des conditions de pluviométrie plus favorables ; les spéculations à valeur ajoutée élevée comme l'asperge au nord-ouest de Dax sont par ailleurs peu consommatrices d'espace forestier, qui reste ainsi assez homogène,
- la zone littorale est couverte par un boisement de protection sous gestion de l'Office National des Forêts, à vocation de lutte contre l'érosion éolienne,
- le risque d'incendie enfin est inégal ; la voie ferrée actuelle est un couloir de pénétration du massif le long duquel de nombreux incendies importants ont trouvé naissance. La mise en place de protections incendie, ainsi que l'évolution des technologies ferroviaires, contribuent à réduire ce risque.

Le nord-est du massif reste caractéristique d'une sylviculture empreinte de tradition et d'entraide, véritable enjeu social d'un territoire où l'activité économique reste tournée vers la forêt. Si les grandes exploitations y sont également représentées à l'instar du reste du

massif, l'exploitation à petite échelle organisée par de nombreux propriétaires reste en effet plus largement pratiquée.

L'agriculture y est marginale à la différence de l'ouest du massif (du sud de Bordeaux à Solférino), où la maïsiculture parsème le massif.

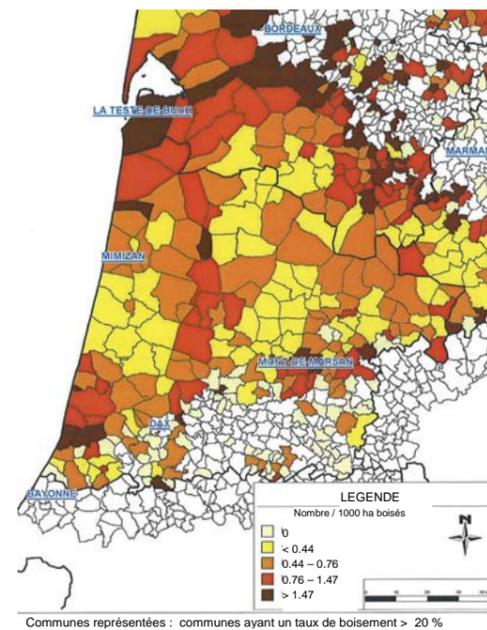
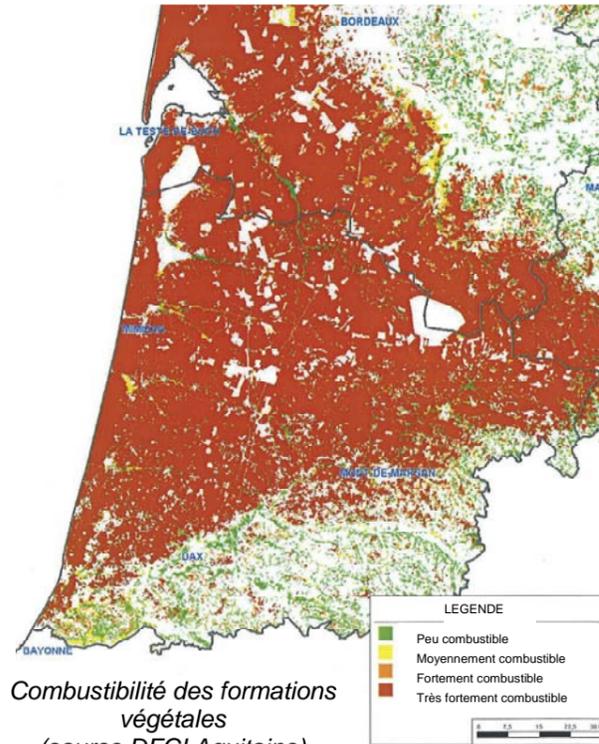
Les **risques naturels** menaçant le massif landais comptent les insectes ravageurs, les maladies cryptogamiques, les tempêtes, le gel et la sécheresse. La tempête de décembre 1999 a ainsi occasionné plus de 27.000 m³ de chablis dans le massif aquitain ; ses effets s'effacent progressivement.

La forêt de production de pin maritime est constamment menacée par le feu. D'importants aménagements ont été réalisés pour améliorer l'accessibilité du massif, en assurer la surveillance, et pour disposer de ressources en eau durant les périodes estivales (réserves, puits, forages).

Comme illustré par la carte ci-contre, l'ensemble du plateau landais présente des formations végétales très fortement combustibles.

Les statistiques de départ de feux par communes durant la période 2001/2004 montrent que les communes les plus exposées sont celles situées sur une ligne Bordeaux / Bassin d'Arcachon puis Arcachon / Dax.

Les communes littorales du sud des Landes apparaissent également fortement sensibles, ainsi que celles constituant la limite nord de la forêt landaise (sur une ligne Bordeaux / Marmande).



Communes représentées : communes ayant un taux de boisement > 20 %

La **production de bois** de la forêt landaise dépasse les neuf millions de m³ annuels, répartis entre le bois d'œuvre (scié ou déroulé selon usages) et le bois industriel (pâte à papier, panneaux de particules, charbon de bois).

Les unités de sciage, de rabotage et d'imprégnation du bois de pin des Landes irriguent le territoire régional ainsi que l'illustre la carte ci-contre.

La production et la transformation de pin maritime réifié® est un enjeu économique important de la filière. Ce matériau d'avenir, écologique, permet d'augmenter significativement la durée de conservation du bois et d'en améliorer les propriétés physiques. Le procédé de réification consiste en une pyrolyse ou cuisson du bois à une température comprise entre 200 et 250°C, sans ajout de substance chimique.

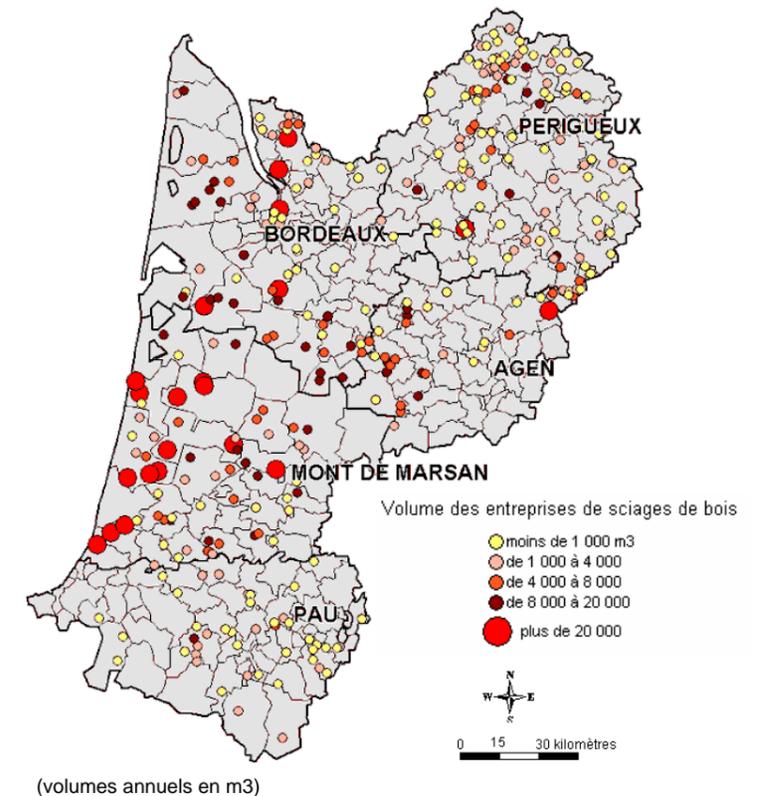
La profession compte sur cette innovation complémentaire de l'amélioration constante de la qualité des productions et de l'écocertification du massif pour faire face à la concurrence forte des productions des pays de l'Est.

L'**aménagement du massif** offre un espace ouvert unique et en crée les paysages.

La gestion sylvicole de vastes étendues a créé et entretient des paysages spécifiques de forêts homogènes desservies par un réseau régulier de routes et de pistes forestières. 80 % de la superficie des Landes de Gascogne est ainsi occupée par la forêt.

D'autres activités économiques se sont implantées dans ce maillage, qu'elles soient traditionnelles comme l'élevage des volailles, ou agricoles.

De grandes parcelles ont été ouvertes au cœur du massif forestier landais afin de faciliter la lutte contre les feux de forêt. Elles ont permis l'extension des parcelles de maïsiculture ou maraîchères.



Source : EAB 1997 : sciage, rabotage et imprégnation du bois - DRAF Aquitaine - Cartographie : DRAF Aquitaine

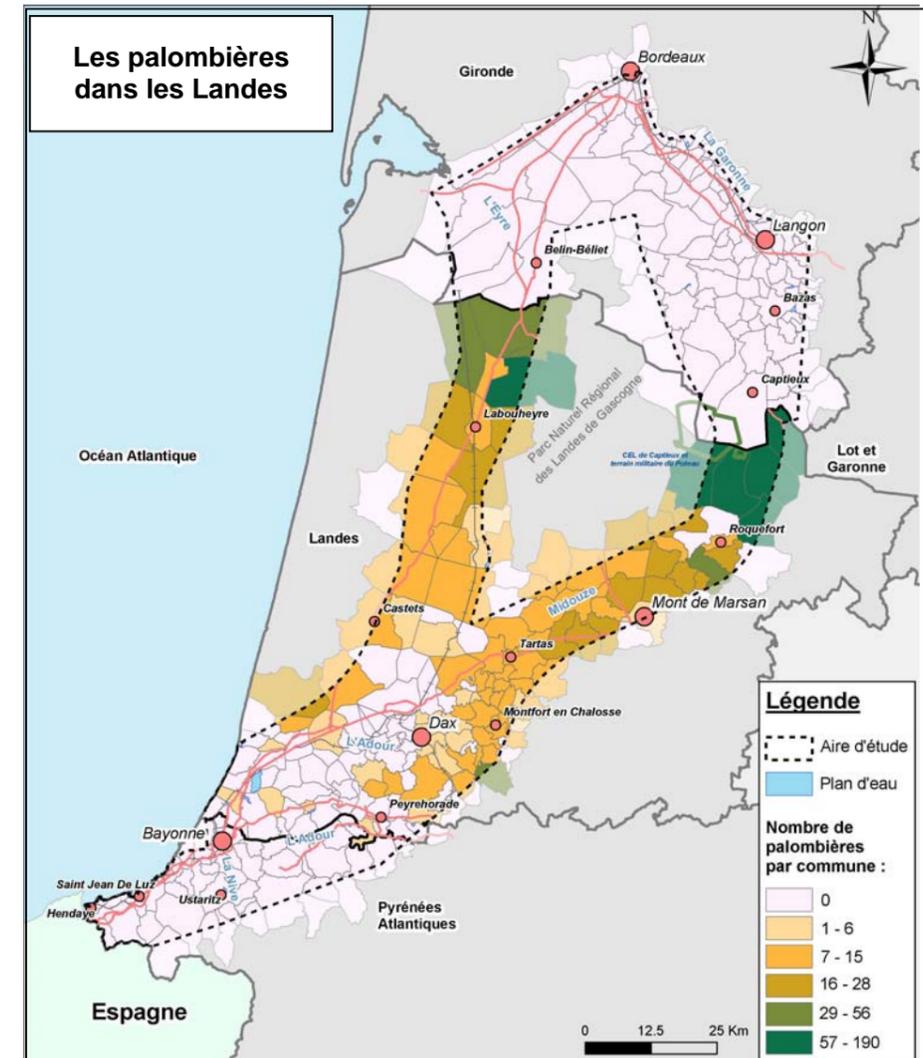
L'accessibilité du massif offre également un potentiel important pour le développement de circuits touristiques et la chasse. La chasse à la palombe (chasse à l'appau) fait partie du patrimoine culturel régional. Les pigeons ramiers (ou palombes) s'arrêtent principalement dans les Landes, le Gers et les forêts des Pyrénées.

Les palombières sont les abris et dispositifs fixes de chasse de la région, certaines étant bien équipées. Elles apparaissent distribuées dans les Landes sur la totalité de l'espace forestier, ainsi que présenté ci-contre.



Une palombière

Principales sources consultées : <http://www.mediaforest.net>, <http://www.tempetes.ifn.fr>, <http://www.tourisme-gironde.cg33.fr>



Clairière de coupe à Pouydesseaux (Scetauroute)